



# La Gazette de l'Espérance

Numéro 4 – Décembre 2019

Pour nous contacter : [esperancedesuresnes@gmail.com](mailto:esperancedesuresnes@gmail.com)

**Société de tir  
L'Espérance de Suresnes**

## Assemblée Générale du 18 Novembre

Une cinquantaine de personnes a participé à cette AG, pendant laquelle le bilan 2018-2019 a été approuvé.

Les votants (130 votes exprimés) ont

- élu président Monsieur Sébastien Marie,
- reconduit dans leurs fonctions Messieurs Cédric Thorin et Philippe Toris,
- approuvé l'arrivée de deux nouveaux membres au comité directeur, Messieurs Daniel Quazzola et Cédric Chapel.

Suite à cette assemblée, Messieurs Massoni et Brossard ont également été reconduits dans leurs fonctions respectives de secrétaire et de trésorier par les membres du comité directeur.

## Chantiers 2019-2020

Les divers chantiers continuent, pour l'amélioration des conditions de tir sur les pas de tir 10, 25 et 50 mètres.

Au menu : Isolation, entretien du système d'extraction, ventilation, réglage du portique, nettoyage, remplacement de la moquette, éclairage, balisage...

La mairie a été contactée et plusieurs devis sont en cours de d'établissement afin de mener à bien tous ces travaux

## Parking

Des dégradations ont malheureusement été constatées sur certains véhicules stationnés sur le parking du club (pneus perforés, rayures).

La mairie a été sollicitée pour améliorer l'éclairage du parking et mettre en place des caméras de surveillance.

## Frais de participation aux compétitions

Dans le cadre des disciplines pratiquées au sein du stand, l'Espérance de Suresnes participe au remboursement des frais concernant :

- Les inscriptions aux concours organisés par les clubs de la FFTir situés en Ile de France
- Les inscriptions aux championnats et critères de la Fédération Française de Tir
- Les déplacements pour la participation aux championnats de France de tir

A titre exceptionnel, certaines compétitions hors cadre pourront être examinées au cas par cas.

Le remboursement s'effectue aux frais réels sur présentation d'une note détaillée accompagnée de justificatifs. L'avance sur frais n'est pas possible.

Avant l'inscription à la compétition, il est nécessaire de s'assurer de l'accord du bureau et de vérifier les éventuels changements de procédure.

## Licence de tir

Elle peut être demandée à tout moment lorsque l'adhérent est présent au club. La signature du médecin est obligatoire pour pratiquer le tir, que ce soit de loisir ou en compétition.

## Préinscriptions saison 2020-2021

La nouvelle procédure d'inscription comporte 3 séances d'initiation, qui auront lieu au printemps. Il sera possible de se préinscrire à ces séances à partir de fin janvier : contactez l'équipe d'initiation par mail [initiationsesperance@gmail.com](mailto:initiationsesperance@gmail.com)

## Saison sportive 2019-2020



La saison a débuté pour plusieurs disciplines dont le tir à 10 mètres.

L'équipe de tir au pistolet a remporté une médaille de bronze aux départementaux à Courbevoie en décembre et est qualifiée pour les régionaux qui auront lieu en janvier.

Deux tireurs auront le privilège de représenter le club de l'Espérance sur trois épreuves aux championnats de France en février.

## Rappels pour le tir au plomb

Pour des raisons de sécurité, il est indispensable de respecter les consignes suivantes :

- Porter des protections auditives
- Se laver les mains après chaque séance
- Ne pas manger sur le pas de tir

## Fermetures d'hiver

Le club sera fermé les 25 décembre et 1<sup>er</sup> Janvier en raison des fêtes de fin d'années

Très joyeuses fêtes à tous nos adhérents et leurs familles

